



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°1156) DE MISE A  
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ ET  
COUPERIN A L'ASSOCIATION «LE BANQUET  
CELESTE», A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-26-059  
EN DATE DU 10 FEVRIER 2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Le Banquet Céleste » représentée par son président Monsieur Vincent JAUNEAU, dont le siège est situé 8 rue du Dr Regnault, 35000 Rennes, d'organiser des répétitions dans la salle Couperin, le 16 février 2026 de 9h00 à 16h00 et dans la salle Berlioz, les 4 et 5 mars 2026 de 11h30 à 20h00 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Le Banquet Céleste » représentée par son président, Monsieur Vincent JAUNEAU, dont le siège est situé 8, rue du Dr Regnault, 35000 Rennes, une convention de location de salles, pour un montant de 271,07 € TTC (deux cent soixante-et-onze euros et sept centimes), auxquels il faut ajouter 22,03 € T.T.C. (vingt-deux euros et trois centimes) au titre des frais de gardiennage supplémentaire entraînés par la venue de l'Utilisateur, afin d'organiser des répétitions dans la salle Couperin, le 16 février 2026 de 9h00 à 16h00 et dans la salle Berlioz, les 4 et 5 mars 2026 de 11h30 à 20h00.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20260210-lmc1H13961H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 10/02/2026  
Date de Publication : 10/02/2026